



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 10 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le 10 février à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	14	Date de convocation	02/02/2024
En exercice	14	Date de la séance	10/02/2024
Présents	12	Heure de la séance	9H30
Votants	14	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves		X	LEON Frédéric
GUERIN Evelyne		X	HAUCHARD Béatrice
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice	X		
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance	Mélanie HAGUENIN
----------------------	------------------

N° 2024/02-1002- DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DEMANDE D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2024-PRIORITÉ N°1

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du programme de réhabilitation du groupe solaire, une première étape s'impose. Il convient de déplacer le service technique municipal, de professionnaliser les aménagements, de répondre aux obligations d'accessibilité P.M.R. et de contribuer au développement durable.

Les différentes pistes de recherche de location, d'achat n'ont pu aboutir. Il a été décidé de construire une structure professionnelle sur une parcelle communale à proximité des gymnases intercommunaux.

Le cabinet d'Architectes BESSON-BOLZE a soumis l'avant-projet sommaire validé par les élus véracais. Le coût hors taxes avec options comprises de la construction s'élève à 346 216 euros auquel s'ajoute les frais d'études préalables inhérentes à toute construction à destination professionnelle et de la maîtrise d'œuvre.



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le



ID : 033-213305428-20240210-2024021002-DE

Avant l'engagement de tous travaux, Monsieur le Maire propose de soumettre une demande de dotation d'équipement des territoires ruraux au titre de l'année 2024.

Les projets de la commune ayant été inscrit dans le dispositif national Villages d'Avenir ». Il est raisonnable d'envisager l'attribution de la dotation d'équipement ruraux 2024 pour la construction d'un bâtiment communal affecté à un service public. L'aide pourrait être de 35 % du coût hors taxes des travaux, plafonnés à 500 000,00 €.

Désignation	MONTANT HT	MONTANT TTC	FINANCEURS	MONTANT TTC
Construction du service technique municipal	346 216,00 €	415 459,20 €	ETAT - DETR 2024	121 175,60 €
			DEPARTEMENT - FDAEC 2024	10 000,00 €
			COMMUNE	284 283,60 €
TOTAL	346 216 €	415 459,20 €	TOTAL	415 459,20 €

DECISION :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, :

- APPROUVE la demande de dotation d'équipement des territoires ruraux au titre de l'année 2024 auprès des services de l'Etat en priorité n°1 ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cette demande de dotation.

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 14

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré le 10 février 2024

Le Maire,
Dominique BEC

A Vérac, le 12 février 2024

Pour copie conforme,

